

**COMMUNE DE JOURGNAC**  
**87800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2026**

**Délibération N°2026-20**

Nombre de membres :  
En exercice :..... 15  
Présents :..... 13  
Représentés :..... 02  
Votants :..... 15  
Exprimés :..... 15  
Pour :..... 15  
Contre :..... 00  
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

**Présents :** Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

**Absents excusés :** Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Considérant l'avis de la commission communale des finances en date du 15 avril 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :**

- **FIXER** les taux d'imposition en 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	<b>36,39 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	<b>83,59 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	<b>13,61 %</b>

- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus indiqués.  
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,

Gaëtan GOU MILLOUX